
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 22 février 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0245

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 février 2023, en y retirant les points 12.001 à 12.006 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0246

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'autoriser une dépense additionnelle de 31 996,77 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien des génératrices d'urgence du lot 3, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises électriques L.M. inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 121 835,04 \$ à 153 831,81 \$, taxes incluses :

Firmes	Lot	Montant prolongation (taxes incluses)	Montant contrat majoré (taxes incluses)
Les Entreprises électriques L.M. Inc.	3	31 996,77 \$	153 831,81 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237157001

CE23 0247

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien en biens et services à l'Association régionale des clubs de patinage artistique Montréal-Concordia (Patinage Montréal), pour une période d'un an, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 2- d'approuver le projet de renouvellement de convention de contribution – culture, sports et loisirs, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien en biens et services.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229271002

CE23 0248

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Groupe Écosphère, afin de soutenir l'organisation du Festival des technologies vertes 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1239089001

CE23 0249

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'utilisation du budget de fonctionnement à hauteur de 100 000 \$ pour 2023, afin de financer le volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes, à Ateliers créatifs Montréal ayant signé une convention de contribution financière avec la Ville de Montréal en 2021, dans le cadre de ce programme;
- 2- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2 de ce programme pour Art3;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1238383002

CE23 0250

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 000 001 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2023 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets « Par et pour les jeunes » :

Organisme	Montant recommandé
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	57 289 \$
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA	58 119 \$
LA FONDATION UN ELAN POUR LA VIE	92 424 \$
ÉVÉNEMENTS HOODSTOCK	53 924 \$
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL	67 056 \$
PROJET D'INTERVENTION AUPRÈS DES MINEURS PROSTITUÉS P.I.A.M.P	24 933 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	16 618 \$
CIRQUE HORS PISTE	67 974 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MONTRÉAL CENTRE-VILLE	56 892 \$
MISSIONS EXEKO	60 000 \$
LE BUREAU DE CONSULTATION-JEUNESSE INC.	92 413 \$
CENTRE TAWHID DE BIENFAISANCE	57 180 \$
ASSOCIATION JAMAICAINE DE MONTREAL	45 154 \$
WESTHAVE - ELMHURST COMMUNITY RECREATION ASSOCIATION	27 030 \$
CENTRE MULTICULTUREL DE RESSOURCES DE LASALLE (CMRL)	93 000 \$
SENTIER URBAIN	67 054 \$
FONDATION JEUNES ÉTOILES	61 442 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE PETITE-CÔTE	21 426 \$
CENTRE D'INITIATIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, L'UNITÉ	43 622 \$
COLLECTIF SOCIAL	92 316 \$
OXY-JEUNES INC.	14 528 \$
MAISON DE JEUNES DE LA CÔTE-DES-NEIGES, INC.	55 160 \$
PARTAGEONS L'ESPOIR (QUÉBEC)	21 400 \$
MAISON DE JEUNES DE LA CÔTE-DES-NEIGES, INC.	73 120 \$
MAISON DES JEUNES, MAGI DE MERCIER-OUEST INC.	18 940 \$

SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	66 460 \$
NEO COLLÈGE	46 610 \$
PRODUCTIONS JAUNE CAMION	77 999 \$
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ (CDEC)	46 250 \$
CENTRE DES JEUNES L'ESCALE DE MONTRÉAL-NORD INC.	77 981 \$
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC EXTENSION INC.	74 681 \$
MAISON D'HAÏTI	77 801 \$
ALTER ACTION JEUNESSE	74 627 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT	49 551 \$
LA PUCE RESSOURCE INFORMATIQUE	78 000 \$
PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	19 542 \$
MÉDIA SAYASPORA MEDIA	76 670 \$
MAISON DES JEUNES DE L'ILE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE INC.	77 999 \$
ACTION PRÉVENTION VERDUN	77 988 \$
LE CLUB SPORTIF ET CULTUREL OUEST CAN	78 000 \$
CENTRE D'ACTIVITÉS POUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL DE MONTRÉAL-NORD (CAMÉÉ)	15 000 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE DE PARC-EXTENSION	68 164 \$
LA CONVERSE	77 752 \$
SERVICE D'ACCUEIL DU CENTRE MULTI-ETHNIQUE SAINT-LOUIS	32 679 \$
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION	77 999 \$
ÉQUIPE R.D.P.	78 000 \$
POUR 3 POINTS	22 874 \$
ORGANISATION WECAN	78 000 \$
LES YMCA DU QUÉBEC	12 360 \$
CLUB SEXU	78 000 \$
FORUM JEUNESSE DE SAINT-MICHEL	78 000 \$
APPUYEZ SUR DÉMARRER	42 000 \$

- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 1 600 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229461008

CE23 0251

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros (\pm 34 973 \$ CA) à l'Association internationale des maires et responsables francophones (AIMF) pour l'année 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1235117002

CE23 0252

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totalisant 17 500 \$, non taxable, pour l'attribution de trois bourses dans le cadre de l'édition 2023 des prix d'Excellence en arts visuels et en métiers d'art de la Ville de Montréal, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière), afin de mettre en valeur les créateurs montréalais de ces secteurs;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1234736001

CE23 0253

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 68 et 123 du « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel, émise relativement aux tarifs du service BIXI pour la saison 2023, ayant pour objet d'apporter des modifications à la section V du Règlement - Vélos en libre-service BIXI - et d'y intégrer la nouvelle grille tarifaire 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1234368001

CE23 0254

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », afin, notamment, de mettre à jour l'annexe A, à la suite de l'adoption du budget 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1232675001

Règlement RCE 23-001

CE23 0255

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du « Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077) » ainsi que de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, une résolution confirmant le refus de l'autorisation de travaux de transformation du bâtiment sis aux 3678, 3780, 3690, 3700 et 3702, rue de la Montagne, constitué du lot 5 133 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1227430001

CE23 0256

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du « Règlement sur le programme de subvention visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (Programme Artère en transformation) (RCG 18-042) », l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet de désigner le secteur « rue Sainte-Catherine Est » aux fins de l'application du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1237797002

CE23 0257

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Annie Gerbeau à titre de directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, dans la classe salariale FM11 (136 945 \$ - 171 185 \$ - 205 423 \$), conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 22 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1238451001

CE23 0258

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2023, conformément au « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239600003

CE23 0259

Vu la résolution CA23 240030 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 7 février 2023;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1237128001

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE23 0245 à CE23 0259 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Mme Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville